Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_17-DE

Département des Côtes d'Armor

DELIB.2026-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 7 avril 2026

Nombre de Conseillers		
En exercice	:	15
Présents	:	15
Absents	:	
Votants	:	15

Date de la convocation :

Vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à 19 heures 15, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Olivier CARON

Objet : BUDGET COMMUNAL – Rattachement du montant des dépenses au chapitre 041

À la suite de la réunion du 25 novembre avec Mme Cherifi, il a été proposé de revoir l'imputation budgétaire des dépenses relatives aux études préalables aux travaux d'aménagement du bourg.

À ce jour, ces dépenses sont inscrites aux comptes 203 « Frais d'études » et 231 « Immobilisations en cours ». Afin d'optimiser le remboursement au titre du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), il est recommandé d'en modifier l'imputation.

Il est ainsi proposé de rattacher ces dépenses au chapitre 041 « Opérations d'ordre entre sections », en section d'investissement. Cette modification permettrait à la commune de bénéficier d'un remboursement de FCTVA plus favorable, dans le respect des règles d'éligibilité en vigueur.

La délibération n° 2026-53 ayant été rédigée et transmise en préfecture, il convient désormais de procéder, par la présente délibération, au rattachement du montant de 105 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la modification de l'imputation budgétaire telle que présentée ;
- **Autorise** le rattachement de la somme de 105 000 € au chapitre 041 « Opérations d'ordre entre sections » ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,
Olivier CARON

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

MAIRIE DE LOSCOUËT SUR MEU
Côtes-d'Armor